



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Démographie et questions sociales »**

Réunion du 6 juin 2019

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur la réception de l'Education artistique
et culturelle**

1. Titre

Intitulé de l'enquête * :

Enquête sur la réception de l'Education artistique et culturelle

2. Statut de l'enquête

Initiative :

Enquête d'initiative nationale ou régionale

Contenu du questionnaire :

Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée :

Individu ou ménage

Champ statistique couvert :

Collégiens scolarisés en France et leurs parents

Champ géographique :

France entière

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s) :

Enfants: Vie culturelle des collégiens

Parents: Pratiques éducatives et opinion en matière d'Education artistique et culturelle

URL de consultation du questionnaire :

non encore défini

Objectifs :

- Le dispositif d'enquête sur l'EAC (Education artistique et culturelle)

Les deux ministères chargés de mettre en œuvre cette politique, le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture, s'associent pour la réalisation d'un double protocole d'enquête portant sur l'EAC.

1. un dispositif portant sur la mesure de l'offre en actions EAC dans le champ scolaire

Son objectif est de fournir à la puissance publique une mesure de la situation en T0 avant la mise en œuvre de nouvelles politiques volontaristes qui prendra en compte : la connaissance de la charte et la mesure de l'offre d'EAC dans les établissements.

Ce dispositif, pris en charge par le ministère de l'Education nationale (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) ne fait pas l'objet du présent marché. Il a vocation à être réitéré.

2. un volet « réception » : enquête auprès des élèves/enfants et leurs parents

Son objectif est de disposer d'informations « qualitatives » - recueillie quantitativement - sur les impressions, souvenirs et effets de ces dispositifs, dans les temps scolaires, aussi bien que hors temps scolaires et de recueillir les opinions des parents de ces mêmes enfants sur l'EAC et, plus largement, sur leurs pratiques éducatives dans le domaine culturel. Ce volet a vocation à être réitéré.

C'est ce dispositif qui fait l'objet de la présente demande.

Plus précisément, les objectifs de ce volet sont :

- du côté des enfants : produire des informations concernant d'une part la réception des dispositifs et la place des dispositifs institutionnels par rapports aux autres modes de socialisation culturelle, d'autre part, de saisir comment se constituent les références culturelles des enfants
- du côté des parents : de collecter des informations concernant les pratiques éducatives en matière culturelle, les opinions sur l'EAC et un rapide descriptif des univers culturels personnels.

Cet appariement enfant/parent est indispensable pour permettre une lecture en termes d'effets des politiques culturelles (par exemple : les actions d'EAC permettent-elles de compenser de faibles investissements culturels familiaux, saisissables via les inscriptions périscolaires de l'enfant et le climat culturel de la famille : lecture, fréquentation des équipements culturels, polyglossie etc.).

Thèmes du (ou des) questionnaires :

ENFANTS :

- Eac en contexte scolaire + périscolaire + familial : fréquentation des lieux culturels, pratiques artistiques et culturelles en amateur, rencontres avec des artistes, participation à des projets Eac, consommations culturelles
- point de vue et ressenti des enfants,
- références culturelles et origine de ces références

PARENTS:

- pratiques culturelles et éducatives avec l'enfant,

- opinion sur l'eac,
- pratiques encadrées passées de l'enfant,
- pratiques culturelles des parents

Historique :

Il s'agit d'une enquête nouvelle.

Faits marquants précédentes éditions :

Sans objet

Concertation :

Un comité utilisateur a été mis en place par la DEPP dans le cadre de l'enquête « mise en oeuvre de la politique », composé de personnels de l'éducation nationale (professeurs des écoles, professeurs, DAC, inspecteurs, etc.).

Une réunion de concertation associant les Associations de parents d'élèves, les Associations culturelles, l'Association des maires de France, etc. va être mise en place à la rentrée 2020.

Origine de la demande :

Le Président de la république a fait de l'Education artistique et culturelle (EAC) et de sa généralisation un objectif fort de son quinquennat.

L'EAC

Le cadre institutionnel est notamment défini par la charte pour l'Education artistique et culturelle ainsi que par la circulaire sur les parcours d'éducation artistique et culturelle n° 2013-073 du 3-5-2013. Ces documents fournissent un cadre d'analyse d'une part des dispositifs menés sur le temps scolaire (autour de la notion d'élève), d'autre part sur les temps hors scolaires (autour de la notion de vie des jeunes et d'environnement familial et amical, qui correspondent aux périmètres du ministère de l'Education nationale et du ministère de la Culture (voir point 5 de la charte)).

Ces documents décrivent aussi un champ de l'EAC déclinable autour de plusieurs critères :

- une articulation pratiques, rencontres et connaissances. On laissera de côté l'aspect connaissances pour se centrer sur les deux premiers aspects.
- un champ de l'EAC large : englobant tous les arts, mais également la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), les médias, sous réserve de spécifier ce qui relève de la part « culturelle » de la CSTI et des médias
- une inclusion de l'évaluation des volumes horaires (dans le primaire) dédiés aux enseignements obligatoires, aux côtés des dispositifs d'EAC basés sur le volontariat des enseignants ou des élèves/des jeunes.
- la notion de partenariat Education nationale/structures culturelles
- la description des caractéristiques des dispositifs : cycle long/cycle moyen/actions ponctuelles,

avec ou sans artistes ou professionnels de la culture, avec ou sans restitution finale (et leurs formes), etc.

Dans le cadre de cette politique, les Ministères de l'Education nationale et de la Culture, via leur SSM respectif, ont été sollicités pour mettre sur pied une enquête d'évaluation des politiques publiques.

Place dans un dispositif statistique :

Ce dispositif a vocation à être itéré (probablement tous les deux ans), en alternant les niveaux scolaires enquêtés afin de parvenir à couvrir l'ensemble de la scolarité jusqu'au bac.

Extensions géographiques :

Non

Utilisateurs :

Ministère de l'Education nationale et de la Culture

Associations de parents d'élèves

Associations culturelles

Association des maires de France

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête :

Ponctuelle ou pluri-annuelle

Période de collecte :

Printemps 2020 (fin d'année scolaire 2019-2020)

Mode de collecte :

Enfants :

- questionnaire sur ordinateur en présence d'un enquêteur en salle informatique du collège (par demi-groupes)

Parents :

- questionnaire en ligne (via un lien Internet transmis par lettre aux parents) proposé aux parents

des enfants répondants (environ 7000)

- relance téléphonique

- questionnaire téléphonique

Comitologie :

Comité de pilotage :

Anissa Ayoub, chargée d'études, DEPP, ministère de l'Éducation nationale

Mathilde Chevrel, secrétaire générale, HCEAC

Pierre-Antoine Costantini, stagiaire, DGESCO, ministère de l'Éducation nationale

Ghyslaine Deslaurier, adjointe à la cheffe de bureau, DGESCO, ministère de l'Éducation nationale

Florence Fantini, chargée de mission, HCEAC

Philippe Galais, Inspecteur général, ministère de l'Éducation nationale

Clément d'Inguibert, adjoint au chef de bureau, DGESCO, ministère de l'Éducation nationale

Nadia Inoubli, chargée de mission, DEDAC, ministère de la Culture

Maryline Laplace, cheffe de service, SG/SCPCI, ministère de la Culture

Geoffrey Lefebvre, chef de la mission statistique, INJEP

Aurélie Lesous, chargée de mission, DEDAC, ministère de la Culture

Françoise Pétreault, sous-directrice, DGESCO, ministère de l'Éducation nationale

Fabienne Rosenwald, directrice de la DEPP, ministère de l'Éducation nationale

Ariane Salmet, cheffe du DEDAC, ministère de la Culture

Édouard Scherrer, chargé de mission, DGER, ministère de l'Agriculture

Mustapha Touahir, chef de bureau, DEPP, ministère de l'Éducation nationale

Philippe Wuillamier, sous-directeur, DEPP, ministère de l'Éducation nationale

Loup Wolff, chef du DEPS, ministère de la Culture

Comité scientifique:

Anissa Ayoub, Depp, ministère de l'Education Nationale

Vincent Berry, maitre de conférences, Université paris 8

Nathalie Berthomier, Deps, ministère de la Culture

Benoit Cérroux, chargé d'études, Cnaf

Florence Eloy, maitresse de conférence, Université Paris 8

Bertrand Geay, professeur, université de Picardie

Anne Jonchery, chargée d'études, Deps, ministère de la Culture

Fabrice Murat, expert chargé de l'évaluation des compétences des adultes et des jeunes, ministère de l'Éducation Nationale

Sylvie Octobre, chargée d'études, Deps, ministère de la Culture

Mustapha Touahir, chef de bureau, DEPP, ministère de l'Éducation Nationale

Jean-Christophe Villatte, professeur, université de Lorraine

Christophe Evans, chef du service études de la BPI

Christine Détrez, professeur de sociologie, Ens Lyon

Pascale Garnier, professeur, université de Paris 8

Pierre Mercklé, professeur, Université de Grenoble

Amandine Schreiber, division méthodologique, Insee

Contraintes pour l'enquête :

Objectif de temps de réponse : 45 minutes pour les enfants et 25 minutes pour les parents.

Coût de l'enquête :

400 000 euros environ

Organisme collecteur :

Ministère de la Culture et marché auprès d'une société de service

Plan de sondage :

Tirage d'un échantillon de 360 collèges représentatifs de la démographie scolaire à la rentrée 2019 par la DEPP

Puis tirage aléatoire de 28 élèves (7 par niveau scolaire) pour participation à l'enquête

Taille de l'échantillon :

10000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal :

Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps)

Autres services producteurs :

Partenariat :

DEPP / Ministère de l'Education Nationale

Date prévisionnelle de la première publication :

3e trimestre 2021